

# DESCRIPTION DE TÂCHES

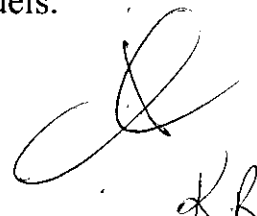
EMPLOI:	Caméraman-monteur	SERVICE:	Information
SYND./GR./CL.:	SCFP		
DATE:	Le 28 janvier 2008	CAT. PROF.:	T

## SOMMAIRE

Le rôle principal et habituel du caméraman-monteur est d'effectuer le tournage et le montage des séquences audio/vidéo pour le service de l'information et de la programmation.

## PRINCIPALES RESPONSABILITÉS ET EXEMPLES DE TÂCHES

1. Exécute le tournage et/ou le montage de séquences audio/vidéo relatives aux reportages et les branchements audio/vidéo nécessaires à la transmission, quelles qu'en soient les techniques.
  - a) Détermine le matériel et l'équipement nécessaires au tournage, s'assure de leur bon fonctionnement et procède, au besoin, aux réparations mineures telles que câbles, lentilles ou tout autre tâche similaire.
  - b) Transporte l'équipement requis sur les lieux de tournage et prend les précautions d'usage lors de leur manutention ou de leur utilisation.
  - c) Dirige l'installation de l'équipement d'enregistrement et effectue les tests nécessaires.
  - d) Assure les réglages de caméra, de l'éclairage, de cadrage et des plans de raccord nécessaires au montage.
  - e) Assure la prise de son lorsqu'il travaille seul.
  - f) Collabore avec le journaliste pour la préparation de tournages éventuels.



# DESCRIPTION DE TÂCHES

EMPLOI:	Caméraman-monteur	SERVICE:	Information
SYND./GR./CL.:	SCFP		
DATE:	Le 28 janvier 2008	CAT. PROF.:	T

2. Assure les prises de vue conformément aux exigences requises de façon à servir le mieux possible les intérêts de l'information et/ou du réalisateur.
3. Dirige la transmission de l'image et du son.
  - a) Fait, dirige et/ou ajuste les branchements nécessaires à la diffusion ou à la transmission de reportages, tel que point L.B.N., satellite portable ou tout autre technologie future.
  - b) Règle ou dirige les ajustements des appareils servant à transmettre les signaux audio et vidéo selon les règles.
  - c) Communique, s'il y a lieu, aux divers intervenants à l'aquisition montage, les messages nécessaires à la diffusion des émissions, selon les moments propices qu'il a identifiés ("cue", minutage, etc.).
4. Effectue le montage des séquences, de façon à s'assurer que l'histoire se complète par elle-même.
  - a) Visionne le matériel audio/vidéo et discute, s'il y a lieu, avec le requérant de l'idée à projeter.
  - b) Allonge, raccourcit ou mixe des pistes sonores ou des portions musicales pour produire différents effets sonores.
  - c) Procède à l'enregistrement des voix hors champs.
  - d) Corrige, selon les procédés en usage, une piste sonore jugée inutilisable.
  - e) Peut effectuer les montages hors ligne ou en ligne.

# DESCRIPTION DE TÂCHES

EMPLOI:	Caméraman-monteur	SERVICE:	Information
SYND./GR./CL.:	SCFP		
DATE:	Le 28 janvier 2008	CAT. PROF.:	T

- f) Monte les plans selon les scénarios ou les besoins du requérant, choisit, synchronise l'image et le son et effectue le mixage voulu de façon à assurer une continuité, une consistance et un rythme de séquences sélectionnées.
  - g) Calcule la durée du matériel audio/visuel et s'assure que la durée correspond aux objectifs visés par le requérant.
  - h) S'assurer du respect des normes techniques en vigueur pour tout montage et fait les corrections nécessaires au niveau audio et vidéo.
5. Opère les équipements techniques, pour la captation, le montage et la transmission.
- a) Fait les branchements et les tests nécessaires.
6. Assure la prise de son des reportages audiovisuels.
- a) Installe l'équipement d'enregistrement et effectue les tests nécessaires.
  - b) Choisit, selon les conditions de tournage, l'utilisation du type de micro, l'utilisation d'une console.
  - c) Règle les micros et ajuste les niveaux d'enregistrement en fonction des voix et bruits correspondants à l'image tournée.
7. Numérisation
- a) Exécute la numérisation du matériel audiovisuel en s'assurant des standards de qualité requis par le groupe TVA;

# DESCRIPTION DE TÂCHES

EMPLOI:	Caméraman-monteur	SERVICE:	Information
SYND./GR./CL.:	SCFP		
DATE:	Le 28 janvier 2008	CAT. PROF.:	T

- b) Avise son supérieur des déficiences ou bris d'équipements et transmet aux services de maintenance concernés l'information sur les besoins de réparation.
8. Conduit le véhicule qui lui est confié, s'assure en tout temps de la propreté et de son bon état de fonctionnement, ainsi que de prendre tous les moyens mis à sa disposition pour assurer la sécurité des équipements qu'il contient.
9. Exécute toute autre tâche de même nature ou d'ordre générale reliée à l'emploi demandé par son supérieur ou nécessitée par ses fonctions.

---

## FORMATION

- DEC en électrotechnique (option audiovisuel), en cinéma ou en production télévisuelle

## EXPÉRIENCE

- Deux (2) années d'expérience à titre de caméraman ou en montage vidéo

## CONNAISSANCES

- Bonne connaissance de l'actualité;
- Maîtrise de la langue anglaise;
- Connaissance en numérique et informatique;
- Connaissance des modes de transmission un atout.

# DESCRIPTION DE TÂCHES

EMPLOI:	Caméraman-monteur	SERVICE:	Information
SYND./GR./CL.:	SCFP		
DATE:	Le 28 janvier 2008	CAT. PROF.:	T

## EXIGENCES PARTICULIÈRES

- Permis de conduire valide;
- Peut être appelé à voyager et à effectuer des heures supplémentaires;
- Disponibilité à travailler selon des horaires flexibles;
- Capacité de planifier et d'organiser;
- Tolérance au stress, esprit d'équipe, bon jugement, débrouillardise et leadership;
- Rapidité de compréhension et d'exécution.
- Sens artistique;
- Sens des responsabilités;
- Capacité d'entretenir de bonnes relations interpersonnelles et bon communicateur.